

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 30 avril 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 06 mai 2021
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 08 avril 2021
- 1-Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- 2-Vote des subventions
- 3-Commission communale Information et Communication
- 4-Site internet
- 5-Cession d'un chemin rural
- 6-Dépôt d'une déclaration préalable pour les ateliers techniques
- Questions diverses

Présence du public : considérant les mesures sanitaires en vigueur, le Conseil Municipal se réunira sans public.

SEANCE DU 06 MAI 2021

Le six mai deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021.

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, Mme DEAT Fanny, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick,*

Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. AMBERT), M. DUBREUIL David (pouvoir à Mme DUC).

Absents: M. CRESPIAN François, M. NICOU Eric, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 avril 2021, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 08 avril 2021, est adopté à l'unanimité.

1-TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE »

06.05.2021.01

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au début de l'année 2017, les Collectivités du territoire de la CDC Cœur de Saintonge, se sont positionnées contre le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la date du 27 mars 2017. Conformément à l'article 136-II de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), « Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ».

Le Conseil Municipal de Saint Sulpice d'Arnoult avait délibéré en ce sens le 19 janvier 2017.

La loi ALUR prévoyait également que la question soit de nouveau posée fin 2020 (article 136 II 2eme de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014). Cependant, l'évènement sanitaire est venu bouleverser le calendrier et repousser la date butoir au 1er juillet 2021. Les collectivités peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment l'article 136 ;

Vu la carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 24 février 2021;

Considérant que la commune de SAINT SULPICE D'ARNOULT ne souhaite pas perdre la compétence « document d'urbanisme » qui est une de ses compétences principales et qui permet à la commune de déterminer l'organisation de son cadre de vie en fonction de ses spécificités locales, d'objectifs particuliers en matière de préservation patrimoniale et naturelle ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge ;
- de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2-VOTE DES SUBVENTIONS

06.05.2021.02

Le Conseil vote les subventions suivantes :

Saint Sulpice Animation	900.00	Association solidarité paysanne	70.00
La Maison de Locky	200.00	France Alzheimer	70.00
Confrérie de la Mojhette	100.00	Hôpital pour les enfants	70.00
ADMR Pont l'Abbé d'Arnoult	70.00	Perce Neige	70.00
Comité de Parrainage 17	70.00	Téléthon - AFM	70.00
APF – France Handicap	70.00	Ligue contre le cancer	70.00
Association sclérose en plaque	70.00	Fondation du Patrimoine	75.00

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Mme DUC Marylène et M. POCH Patrick ont quitté la salle lors du vote de la subvention « Saint Sulpice Animation ». Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Mme DEAT Fanny a quitté la salle lors du vote de la subvention « La Maison de Locky ». Vote du conseil : pour : 10 contre : 1 abstention : 0

3-COMMISSION COMMUNALE INFORMATION ET COMMUNICATION

06.05.2021.03

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renforcer la commission « Information et communication » pour une meilleure représentativité communale.

Sont désormais membres de la commission : M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, Mme DEAT Fanny, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, M. POCH Patrick,

4-SITE INTERNET

06.05.2021.04

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de création d'un site internet pour la commune et présente les différents devis reçus pour ce projet.

Après études des différentes propositions, le Conseil Municipal retient celle de l'entreprise « Communimage » de Trizay et charge Madame le Maire de signer le contrat de création et de maintenance du site.

Le devis s'élève à 1500.00 TTC. Il comprend le développement du site, la personnalisation graphique, le référencement naturel et un hébergement annuel.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 2

5-CESION D'UN CHEMIN RURAL

06.05.2021.05

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame BEGUE Annick, domiciliée 4 Chemin de la Tour de l'Isleau à Saint-Sulpice d'Arnoult souhaite acquérir une partie du chemin rural dit « chemin de la Tour » situé à la Tour de l'Isleau. Cette partie de chemin ne dessert que des parcelles lui appartenant.

Considérant les lieux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente, à l'euro symbolique, d'une partie du chemin rural dit « chemin de la Tour » bordant les parcelles C137, C138, C139 et C1013.

Les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal :

-autorise Madame le Maire à engager la procédure pour la vente d'une partie du chemin rural dit « chemin de la Tour »

-l'autorise à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6-DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES ATELIERS TECHNIQUES

06.05.2021.06

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est prévu de procéder à des travaux sur les bâtiments des services techniques situés rue de la Coudraie (toiture). Il est nécessaire pour cela de déposer une déclaration préalable de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour le compte de la commune et l'autorise à signer tout document au dépôt et à l'obtention de ladite demande.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion sur l'organisation des élections du mois de juin 2021 (départementales et régionales).

Demande de concession : le Conseil émet un avis favorable à la demande de M. PERONNEAU Yves de Sainte-Radegonde.

Devis du Sdeer : remplacement de 6 horloges vétustes : part communales : 778.90 €. Accord du Conseil / 12 voix pour.

Les brigades vertes interviendront du 1^{er} au 04 juin 2021. Prévoir les travaux pour e 2^e semestre.

Personnel : Mme le maire informe le conseil de la démission de Mme Alicia Lesourd-Mariani, employée au secrétariat. Le départ est prévu début juillet.

M. Gallet fait un compte-rendu de la réunion Soluris : approbation et vote du budget, protection et sauvegarde des données, démarchage abusif dans les mairies, orientation, aide et formation pour le personnel suite à la dématérialisation et à aide-connect, plan de relance du gouvernement. Les membres du conseil sont invités à consulter le site : incubateur des territoires.

Intervention de Mme Deat Fanny concernant la convention SPA. Le local de Pont l'Abbé d'Arnoult peut accueillir un animal pendant 72h00 avant que la SPA intervienne.

La séance est levée à 21h15.